

NOTE DE LA RÉDACTION

Le premier été de paix avait pesé sur le pays comme un insupportable fardeau. L'arrivée des cargos étrangers chargés des denrées vitales ne pouvait effacer le souvenir des joyeux départs d'antan auxquels succédait seul, par l'assistance généreuse de nos alliés américains, l'envol des malades graves. Une immobilité forcée incitait les familles françaises et tant d'autres au recueillement, à l'évocation des êtres chers disparus à jamais. Un soleil implacable et une sécheresse, apparemment sans fin, ne faisaient qu'ajouter à l'anxiété commune.

* *

Les pluies d'octobre furent accueillies comme une délivrance. Elles signifiaient tout à la fois la fin d'un mal et une renaissance. Tous ceux qui avaient pu préparer la terre exploitèrent leurs travaux antérieurs, tous les autres se mirent à la fouiller sans relâche du soc de leurs faibles charrues aux attelages bibliques. Le Maroc revivait. L'année agricole, si incertaine encore à ses débuts, lui promettait un nouveau départ, sans rien lui garantir. La promesse suffisait à stimuler ses efforts, tant il a conscience, dans les temps présents, de la primauté de sa production agricole sur toutes autres (1).

* *

Si octobre avait constaté l'arrivée des premières pluies, le mois suivant apportait un autre signe de renouveau dans l'activité du Protectorat. Le dahir du 12 novembre 1945 supprimait, d'une manière générale, l'autorisation administrative préalable, exigée précédemment pour la création, l'extension, la cession ou le transfert des établissements industriels et commerciaux,

(1) Cf. E. JOYE. — L'agriculture céréalière au Maroc, 2^e partie, p. 212.

la création et toutes modifications apportées à l'objet et au capital des sociétés. Une liberté notable était donc ainsi rendue au pays. Elle semblait d'ailleurs nécessaire, mais la reprise économique ne résultait pas du texte, les faits la révélaient déjà. Le total des capitaux investis dans les sociétés marocaines s'élève en effet à 626 millions pour l'année, il n'avait pas atteint le demi-milliard en 1942, année de pointe ; en 1939, il n'était que de 112 millions (2). Plus symptomatiques encore sont les constatations que permet de dégager la lecture des statistiques concernant les mainlevées et les hypothèques. Les premières reviennent d'un coup en nombre au chiffre le plus bas connu depuis sept ans, à 2.037 en 1945 contre 2.417 en 1939, et leur valeur (196 millions) est inférieure à celle de toutes les années antérieures depuis 1940 inclusivement. Quant aux hypothèques, qui n'avaient cessé de décroître en nombre et même en valeur durant la même période, elles s'élèvent en nombre à 915, dépassant ainsi les chiffres de 1943 et 1944, et en valeur à près de 144 millions, contre 143 en 1939, niveau jamais atteint depuis lors (3).

* *

Le dernier mois de l'année enregistrait d'importantes décisions. L'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 31 décembre 1945 ordonnant l'augmentation des salaires privés à compter du 16 décembre 1945 rappelait aux dures réalités. Une semaine auparavant, l'alignement du franc sur un nouvel étalon-or, annoncé par toute la presse quotidienne, signifiait la nécessité pour l'Union française d'accepter une dévaluation imposée par la guerre et sans

(2) Cf. Les échanges intérieurs, mouvements de capitaux investis, p. 264.

(3) Cf. Les échanges intérieurs, hypothèques et mainlevées, p. 263.

laquelle toute exportation devenait interdite (4). Facilement admise en France, cette mesure fut moins comprise au Maroc. On pensait qu'une dévaluation du franc français ne devait pas avoir pour corollaire nécessaire celle du franc marocain, et volontiers, certains eussent admis la séparation des deux francs.

C'était oublier que la couverture de la circulation est partiellement assurée par le franc français, dans une proportion qui tend d'ailleurs à s'accroître. La multiplicité des liens financiers qui unissent la France au Maroc aurait entraîné de nombreuses difficultés dans bien des domaines, en particulier celui des emprunts français ou des bons du Trésor. De plus, si le Maroc veut exporter, et il lui est indispensable de le faire pour régler ses propres achats, il doit se mettre en mesure de produire aux cours mondiaux. Dans les conditions actuelles, seule une monnaie faible peut lui permettre d'y parvenir.

Si les mesures qui viennent d'être prises constituent réellement un terme définitif aux variations de la monnaie et, sauf aménagements particuliers, à celles des salaires, elles peuvent assurer au Maroc une bonne base de départ dans sa vie nouvelle. Sa créance considérable sur la France (5) lui permet de nombreux et longs achats dans la métropole, sans risque pour sa balance des comptes. Le budget présenté pour 1946 prévoit la couverture de toutes les dépenses ordinaires et d'équipement social par les recettes normales. Seules, les dépenses d'équipement économique, productives à court terme, se trouvent gagées sur le produit d'un emprunt local qui a réuni 1.200 millions de souscription. Le poids de la dette publique ne dépasse cependant guère le dixième du montant du budget ordinaire. Il y a, dans tous ces facteurs, bien des motifs de croire en l'essor du pays.

(4) Cf. Finances. — Les nouvelles parités du franc, p. 282.

(5) Cf. Finances. — Situation monétaire et financière du Protectorat à la fin de la guerre, p. 280.